

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet deux mille vingt-six à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la commune de CHEYSSIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel MONTAGNON,
Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1er juillet 2026

PRESENTS : M. Montagnon, M. Rousset, Mme Thabaret, Mme Gros-Fabrizi, Mme Sonnier, M. Sadin, Mme Braïk, Mme Fernandes, M. Gaillard, Mme Satin, M. Pascal-Suisse, M. Gambin, Mme Richard, Mme Dolbeau,

Secrétaire de séance : Mme Béatrice Sonnier

Excusé : M. Pizzinato donne pouvoir à M. Gaillard

Approbation du dernier procès-verbal : Modification de la date - approuvé à l'unanimité

M. Le Maire fait lecture de la charte de l' élu au conseiller municipal nouvellement installé et lui remet le document.

OBJET : recrutement d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3 - I – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique territoriale et notamment l'article 3-1°,

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels au titre de l'accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- D'autoriser le Maire à engager par recrutement direct en tant que besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires en cas d'accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier précitées,
- De charger le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leur fonction et leur profil,
- Dit que des crédits sont prévus au Budget Communal,
- La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel dans la limite de 12 mois sur une période de référence de 18 mois consécutifs.

→Le poste concerne les accueils périscolaires du matin, du midi et du soir avec un temps supplémentaire de 30 minutes le matin pour apporter une aide supplémentaire

à l'enseignante et l'ATSEM de la classe de PS-MS (accueil des enfants, aide pour le passage aux toilettes).

→ À la suite du départ d'un agent en charge du périscolaire, il convient de recruter pour la rentrée scolaire prochaine. Le poste est ouvert sur le site de l'emploi territorial et nous avons déjà reçu 2 candidatures.

Question de Mme Satin : Quel diplôme minimum est requis pour postuler ?

Réponse : à minima le BAFA, diplôme de la petite enfance.

Les candidatures reçues mentionnent une expérience en animation scolaire.

Au vu de l'effectif élevé en classe de PS/MS, et à la demande de l'équipe enseignante, l'animatrice en charge de l'accueil périscolaire du matin, aidera à l'arrivée en classe et pour le passage aux toilettes, jusqu'à 9h00.

Une animatrice arrivera à 11h15 pour aider à la préparation de la pause méridienne (toilettes, accompagnement des enfants au RS)

- C'est arrangeant pour les enseignantes.
- Cela représente un coût pour la commune.
- Cela permet également à l'agent d'avoir davantage d'heures de travail et un meilleur contrat.

À noter qu'entre **9h00 et 11h15**, l'enseignante n'est pas toute seule : il y a une ATSEM titulaire avec elle. »

Question de Mme Dolbeau : C'est pour le remplacement de Lisa ?

Oui, sur les temps périscolaires mais pas sur le temps scolaire.

Question de Mme Dolbeau : Mais sur le temps de classe il y aura un autre poste.

Non, il n'y aura pas de remplacement. D'une part, ce n'est pas obligatoire, et d'autre part, l'effectif est très bas dans la classe de grande section-CP.

Il y a :

- **5 élèves** en Grande Section,
- **13 élèves** en Cours Préparatoire.

Question de Mme Fernandez : Cela fait donc un poste à 27 heures dans la semaine ?

Cela fait 27h, mais les agents sont annualisés.

Et est-ce que pour le complément on peut faire le lien avec le Centre Social OVIV pour le mercredi ?

Oui, c'est un peu le principe du périscolaire. Ce sont des contrats en heures coupées, des postes précaires.

Nous agissons pareillement avec la mise à disposition des agents de l'OVIV : ils sont présents pendant les vacances scolaires et le périscolaire cela leurs permet de compléter leurs heures.

Mais il y a des personnes qui ont des enfants et qui ne souhaitent pas travailler plus. Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir deux candidatures sur la commune.

Question de Mme Dolbeau : Et pour les petits et moyens, vous allez recruter une autre ATSEM ou il n'y aura que Edel ?

Non, il n'y aura que Edel, il y a une ATSEM par classe et de plus sur l'après-midi, il y a le temps de sieste et il n'y a pas de besoin d'accueil.

OBJET : Décision modificative N° 1 remboursement Taxe d'aménagement et frais bâtiment multi-accueil

M. Le Maire indique que la commune a perçu en 2023 la somme de 5 983.93€ de taxe d'aménagement d'un redevable.

Le projet étant abandonné, la commune doit restituer le trop-perçu.

Afin de permettre le remboursement, il est nécessaire d'inscrire les crédits correspondants en dépenses au chapitre 10, article 10226 « Taxe d'aménagement ».

Dans le cadre du projet réalisé pour la construction du bâtiment multi-accueil, des études ont été comptabilisées au chapitre 23.

Ces études ayant abouti et la réalisation du projet étant effective, les règles comptables de la M57 prévoient qu'elles soient intégrées au coût total de la construction. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative pour transférer les crédits du chapitre 203 vers le chapitre 231.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la Décision Modificative N°1 suivante :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
D231 : Immobilisations corporelles en cours		4 000.00 €		
TOTAL D041 : Opérations patrimoniales		4 000.00		
D 10226 Taxe d'aménagement		6 000.00 €		
TOTAL D10 : Dotations fonds divers et réserves		6 000.00 €		
D203 : Frais études, recherche et développement de frais	6 000.00 €			

TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	6 000.00 €			
R203 : Frais études, recherche et développement de frais				4 000.00 €
TOTAL R041 : opérations patrimoniales				4000.00 €
Total	6 000.00 €	10 000.00 €		4000.00 €
Total général	4 000.00 €		4 000.00 €	

Complément d'explication de Mme Rozelier :

Taxe d'aménagement : la décision modificative consiste à inscrire les crédits au chapitre 10 article 10226 en prenant la somme à l'article 203 pour financer le remboursement.

La décision modificative est équilibrée par une diminution de crédit sur une autre ligne d'investissement pour maintenir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. Cette opération n'entraîne pas de dépenses supplémentaires pour la commune au-delà du remboursement dû.

Opérations patrimoniales :

La décision modificative ne crée pas de dépenses pour la commune, elle consiste à transférer des crédits du chapitre 203 (frais d'études) vers le chapitre 231 (immobilisations en cours).

Les frais d'études font partie du coût de la construction et cette décision modificative permet de les rattacher à l'opération de construction afin que le coût total soit retracé en comptabilité.

OBJET : référent commission environnement CS OVIV

La commission envir'Oviv a 15 ans. Elle organise chaque année la semaine de l'environnement de la vallée de la Varèze début avril : une semaine d'échange sur des thématiques en lien avec notre environnement, la biodiversité, les possibilités d'économie d'énergie. Elle est aussi l'occasion d'organiser dans chaque village une

matinée village propre : un acte citoyen qui permet également des échanges avec les habitants.

Avec le renouvellement des équipes municipales, le centre social propose de nommer un (e) référent (e) élu (e) de chaque commune afin d'étoffer cette commission et de s'assurer que les actions proposées répondent au mieux aux attentes des élus ainsi qu'à celles des habitants.

→ En attente de candidature au sein de l'équipe municipale pour cette commission.

Questions diverses :

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les derniers éléments en sa possession concernant les travaux à venir (installation du sanitaire au stade, travaux route de la Varèze).

Les entreprises devraient intervenir pour la dalle cette fin de semaine et l'entreprise en charge de l'assainissement devrait faire le raccordement avec le réseau public.

Les toilettes auto-nettoyantes vont être installées vers les jeux de boules, au bout de l'allée, avec vue sur le stade. Dans le même temps, une entreprise passe pour faire la détection des réseaux.

La livraison est prévue pour la fin juillet afin d'avoir ces toilettes pour la manifestation de marcheurs prévue fin août.

Question de Mme Richard :

Ça représente quel budget ?

M. Le Maire : Environ 55 000 €. Le dossier a été préparé sur l'ancien mandat, il est prévu au budget.

Cela fait partie du lot du padel et des jeux qui restent à installer sur le terrain à côté du basket 3x3 et les toilettes. Pour un montant total d'environ 130 000 €.

Lors du précédent mandat, le projet a été présenté en conseil municipal et voté. On ne fait que la mise en place et la continuité du projet

M. Pascal Suisse : y a-t-il une subvention ?

M. Le Maire : Oui heureusement, il y a des demandes de subventions qui ont été déposées. Le versement des subventions est lié à la fin des travaux, le délai peut-être souvent long.

Mme Richard : Est-ce que les 130 000 € c'est ce qui va être payé, ou vous avez déjà déduit le potentiel des subventions dessus ?

M. Le Maire : On ne déduit jamais les subventions, on note toujours ce que l'on va payer.

Mme Braik : Tout n'est pas subventionnable, tout dépend du projet. Ici, on a pu inclure les toilettes et le padel car c'était un projet global. Jusqu'à maintenant, le Département a toujours suivi ce qui était dit oralement. C'est plus long à cause des commissions permanentes et du vote en conférence territoriale, mais les sommes promises ont toujours été payées par tranches. Si on a déposé le dossier, c'est que l'on connaît les plafonds et que l'on compte sur ces subventions. La commune pouvait de toutes façons supporter cette charge.

Question sur le terrain de padel

M. Le Maire : Pour le padel, on ne peut pas encore donner les chiffres demandés par Mme Richard puisque l'activité débute.

Cependant, pour faire découvrir le jeu cet été, une proposition est faite aux moins de 18 ans avec une gratuité sur une plage horaire et un prêt de raquettes. Les autres jeux plaisent bien et il est prévu d'en installer deux de plus suivant le budget déjà engagé.

M Rousset : Pour info il y a eu des dégradations sur le padel, notamment la poignée du portillon ce qui fait qu'il reste ouvert, il va falloir être vigilant. Le problème se pose également dans les autres communes, il faudra trouver des pistes d'amélioration.

Question sur les travaux de rénovation de la salle d'animation

Question de Mme Dolbeau : Par rapport aux travaux de la salle des fêtes, est-ce que les dates qui ont été annoncées sont toujours d'actualité ?

M. Le Maire : Aujourd'hui, nous sommes normalement éligibles à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Nous serons également éligibles au niveau du Département, mais lors de la dernière conférence territoriale, il a été annoncé un dépôt des dossiers en fin d'année 2026 pour une attribution au 1^{er} trimestre 2027.

Les travaux ne pourront pas débuter avant la validation par le Département. Une déclaration d'ouverture de chantier pourra être faite à ce moment-là, sous réserve du résultat de l'appel d'offre.

Question de Mme Dolbeau : Est-ce que du coup le projet va être présenté et à quel moment ?

M. Le Maire : Une réunion de présentation aux habitants pourra être faite en septembre ou octobre et au conseil municipal juste avant.

Seulement, il peut y avoir des changements car le maître d'œuvre peut nous faire différentes propositions, mais il faudra les étudier par rapport à l'accord du permis de construire, au PLU et à la communauté de communes EBER, et surtout maîtriser le budget pour ne pas le dépasser.

Travaux route de la Varèze

M. Le Maire : Autres travaux prévus, l'aménagement route de la Varèze, financé par la CC EBER : l'aménagement des trottoirs est réalisé par l'entreprise COLAS en direction du stade. Une voie partagée sera mise en place pour les cyclistes et les automobilistes. La circulation se fera sur deux voies, mais les deux roues auront un marquage spécifique. C'est un choix de la CC EBER, puisque c'est elle qui a la compétence voirie.

Cette route est dangereuse, les usagers y roulent vite souvent par manque de civisme et manque de respect du code de la route.

Lors de la présentation du projet, des remarques avaient été faites. Remarques prises en compte, nous avons demandé le rajout de deux coussins berlinois en béton encastrés dans la chaussée, juste avant le stade.

Question de M Pascal Suisse : Il y a une date prévisionnelle pour les travaux ?

M. Le Maire : Début des travaux le 31 août, pour une durée d'environ 3 semaines. L'accès pour les bus scolaires sera maintenu. Il n'y aura pas de modification de voirie, juste un aménagement des trottoirs et certainement une circulation en alternance pendant la durée du chantier.

Réouverture de la route du Cuillery

Question de Mme Dolbeau : La route du Cuillery est toujours fermée ?

M. Le Maire : On est mi-juillet et c'est toujours d'actualité, le démarrage des travaux est prévu et il faut impérativement rouvrir pour les cars scolaires à la rentrée.

Je me suis rapproché de M. Serpollier à la suite de son intervention concernant les moissons, lors du dernier conseil municipal.

M. Serpollier a pu moissonner.

Une information sera faite dès la réouverture de la route.

Règlement intérieur du conseil municipal

M. Le Maire : La réglementation impose que, pour les communes de plus de 1 000 habitants, le règlement intérieur du conseil municipal soit revu.

Je vous propose de créer un groupe de travail. Un 1^{er} rendez-vous sera fixé fin juillet et une autre fin août.

Les personnes volontaires sont Mme Thabaret, Mme Dussart, M Gaillard et M Pascal-Suisse

M. Le Maire propose aux membres de la liste de la minorité d'intégrer le groupe : pas de volontaire.

Mme Richard : Vous avez dit qu'il existait ce règlement en 2020 ? Et donc vous allez le retravailler ?

M. Le Maire : Je pense qu'il y a des articles à revoir ou à rajouter. Aujourd'hui, les choses évoluent, les réseaux sociaux, les enregistrements d'un conseil municipal.

Revoir le règlement afin d'éclaircir certains sujets permettra d'arrêter les suspicions ou les contradictions.

Mme Richard : Il y a un règlement, mais il y a des lois aussi.

M. Le Maire : Le règlement est construit à partir des lois et se réfère au CGCT.

Je vous propose de faire partie de ce groupe de travail mais si vous n'en voyez pas l'intérêt, je ne vais pas vous courir après pour participer.

Absence d'un agent

M. Le Maire : Concernant l'école et le périscolaire, nous avons besoin d'être réactif lors de l'absence d'un agent (temps d'entretien ou de périscolaire lors de la pause méridienne).

J'ai demandé à la secrétaire générale de mairie de travailler sur un plan de remplacement, puisqu'elle connaît bien le sujet ayant effectué beaucoup de remplacements avec Christophe et Jacky et j'en profite pour les remercier.

Nous souhaitons pouvoir le présenter aux personnes disponibles, susceptibles de palier à un remplacement.

Nous sommes dans une école et/ou dans un restaurant scolaire et nous devons respecter les protocoles d'hygiène. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi, il y a des protocoles d'hygiène à respecter, c'est important.

Nous cherchons donc des personnes qui peuvent se rendre disponibles et cela demandera un petit travail de préparation pour expliquer ce qui doit être fait, où sont les produits et comment ils sont utilisés.

Les personnes qui se sont proposées sont : Mme Annie Thabaret, Mme Marie Gros-Fabrizzi, M. Jacky Rouset, Mme Lilah Braik, Mme Béatrice Sonnier, M. Franck Sadin, Mme Nelly Satin, Mme Bénédicte Dussart et M. le Maire.

Métallisation des sols de l'école

M. Le Maire : Une entreprise vient nettoyer l'école et les sols, comme chaque année. Ils viennent début août et se chargent de vider tout le matériel, ils évacuent tout pour pouvoir travailler. Le temps de séchage est de trois semaines, ensuite il faut que nous remettions les classes en place pour la rentrée scolaire.

L'enseignante de maternelle nous transmet la photo du mobilier dans la classe pour le repositionnement.

Le rendez-vous est pris le **samedi matin 22 août à 8h00**, sur la base du volontariat.

Question de Mme Richard concernant le bâtiment multi accueil :

M. Le Maire : Mme Richard a posé une question au conseil précédent concernant le multi-accueil. Voici le point sur les finances et l'occupation des locaux :

Bilan financier des locations :

- **2024 (sur 4 mois d'utilisation) :** 11 280 € de loyers d'appartements.
- **2025 (année complète) :** 35 053 € de loyers + 1 640 € pour le coworking, soit un total de **36 693 €**.
- **2026 (sur 7 mois) :** 21 535 € de loyers + 3 800 € de coworking + 700 € de bail dérogatoire, soit un total de **26 035 €**.

Pour les locaux disponibles, nous poursuivons les recherches. Une personne a été rencontrée, mais l'espace était trop petit. Un ostéopathe s'est montré intéressé, affaire à suivre.

Aujourd'hui, la salle associative est occupée par le club de Scrabble. En contrepartie, les membres de l'association doivent rendre la salle propre après leur passage.

À la rentrée, une nouvelle association, *Rencontres Amicales Cheyssieu*, l'utilisera une fois par semaine (le mardi), en calant ses dates avec celles de la ludothèque et les autres interventions pédagogiques et cela dans les mêmes conditions pour l'entretien de la salle.

Courrier de la liste d'opposition

M. Le Maire :

Nous avons reçu en mairie, en date du 26/06, un courrier signé par la liste minoritaire concernant la composition de la liste demandée par le directeur départemental des finances publiques pour la commission communale des impôts directs (CCID).

Un des points de contestation de ce courrier était la création de la commission en 2020. Les membres de l'opposition affirment que la liste de personnes composant la CCID n'a absolument jamais été abordée en conseil municipal sur le précédent mandat :

- La composition de cette liste a été votée lors du conseil municipal du 06/07/2020 et la délibération 2020/03 a été fournie en pièce jointe. Mme Richard était absente lors de ce conseil municipal mais ses 2 colistiers étaient présents. La délibération a été adoptée à l'unanimité.

La liste des 12 titulaires et des 12 suppléants de 2020 a été transmise ainsi que la délibération.

Il est rappelé que la DGFIP nous demande de transmettre une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants. Ensuite le directeur départemental des finances publiques vérifie les candidatures et nomme 6 titulaires et 6 suppléants.

Mme Richard et M. Gambin contestent les noms de la liste votés lors du dernier conseil, mentionnant que cela ne reflète pas le résultat des élections.

M. Le Maire : Notre choix c'est porté sur des personnes qui connaissent le village et son histoire et qui peuvent donner des éléments de réponse ou apporter des éléments concernant des demandes de la DGFIP par rapport à la CCID.

Les membres de la CCID n'ont pas à refléter la composition politique issue des élections municipales. La loi ne prévoit aucune représentation proportionnelle des groupes ou liste du conseil municipal.

Vous me rappelez assez souvent que vous avez fait un score de 41,39 % qui peut être considéré comme bon mais je tiens à vous rappeler, que le nôtre est de 58,61% et c'est un excellent score ce qui fait qu'aujourd'hui 12 personnes siègent au conseil municipal, ce qui représente 80 %. Ces scores représentent la volonté des votants pas celle de la population.

Mme Richard : Je voudrais savoir ce qui avait été fait au niveau des personnes âgées pendant la période de canicule parce que nous n'avons pas d'informations.

M. Le Maire : Béatrice, dans le cadre de ses attributions, a pris contact avec l'ensemble des adhérents téléalarme. Dès qu'il a commencé à faire très chaud, elle a pris contact avec les personnes âgées en dehors des adhérents pour savoir si elles avaient des besoins particuliers et si malgré la chaleur, elles se rafraichissaient et buvaient suffisamment.

Les retours ont été positifs : les personnes ont dit qu'elles préféreraient rester chez elles volets fermés, malgré la chaleur. On leur a proposé des environnements climatisés, mais elles étaient bien chez elles, tout en leur rappelant de ne pas hésiter à appeler en cas de besoin.

Cela a été fait régulièrement lors des fortes chaleurs. Les personnes ont apprécié ce simple coup de fil. Pour celles que nous n'arrivions pas à joindre, nous nous sommes déplacés, à leurs domiciles.

Et puis, tout le monde peut aussi prendre des nouvelles de son voisin, il n'y a pas que la commune...

Mme Richard : Vous n'avez contacté que les personnes qui ont la téléalarme ?

Mme Sonnier : Toutes les personnes qui ont droit à la MDPH. Nous ne nous assurons qu'aucune ne soient ni isolées ni seules. Je les ai appelées plusieurs fois. Les personnes ont toutes mon numéro de téléphone et peuvent me joindre à n'importe quelle heure.

Mme Richard : Je voudrais savoir au sujet de M. Gilles Bonneton, quelles sont les fonctions officielles ou les délégations qui lui sont attribuées pour être régulièrement en mairie ?

M. Le Maire : M. Bonneton est retraité et ancien Maire, sans aucune délégation municipale, il bénéficie simplement du même droit que n'importe quel habitant de venir

s'informer. Malgré l'insistance de Mme Richard qui évoquait des demi-journées entières et une présence remarquée le 11 juin au soir, le maire réaffirme qu'il n'y a rien d'officiel mais un accompagnement entre ancien Maire et nouveau Maire. M. Le Maire invite chacun à rester mesuré sur ses constatations.

Mme Richard : Pouvez-vous me donner la définition du mot suppléante ? Je m'étonne de n'avoir pas été prévenue ou sollicitée pour remplacer le Maire en tant que suppléante lors d'une réunion au syndicat TE38 à Voreppe, à laquelle je me suis rendue de ma propre initiative à la suite de ma convocation.

M. Le Maire : Effectivement j'aurai pu vous contacter pour m'assurer de votre présence mais vous auriez pu faire de même, à l'avenir je ne manquerai pas de vous prévenir sur ce sujet.

Mme Richard : Concernant M. Gambin, où en sommes-nous concernant sa participation aux commissions communales ?

M. Le Maire : Nous l'avons contacté par courriel pour savoir s'il souhaitait faire partie des commissions laisser vacantes par M. Valvidarès Montès. N'ayant pas de retour de sa part, je vous ai sollicité pour faire le relais. Vous m'avez répondu qu'il était assez grand pour se débrouiller. Nous lui avons donc envoyé un ultime courriel, mais toujours aucun retour. Je considère donc qu'il ne souhaite pas faire partie des commissions.

M. Gambin : Ces derniers temps, j'ai fréquenté les hôpitaux, je ne pense pas avoir reçu de mail concernant les commissions qu'on me proposait. Il va falloir me donner la date du mail.

M. Le Maire : Il va falloir que chacun fournisse des efforts pour éviter des évènements comme lors du dernier conseil.

M. Gambin est parti et vous m'avez présenté son pouvoir.

J'aurai aimé avoir l'information en amont, vous auriez pu me prévenir qu'il devait partir à son travail ou M. Gambin aurait pu m'en informer lorsque je me suis avancé pour lui dire bonjour et qu'il a détourné la tête et n'a pas voulu me serrer la main. J'ignore d'ailleurs pourquoi !

Mme Richard : Ne comptez pas sur moi pour donner des infos sur les autres, c'est hors de question.

M. Gambin : Je ne vous ai pas dit bonjour, à cause de la plainte déposée lors des élections de 2020 pour l'affiche, avez-vous des regrets ?

Mme Fernandes : Des regrets de quoi ? Et le courrier que vous avez fait, vous aussi ? comment faut-il le prendre ?

M. Gambin précise que si M. Le Maire n'a pas de regret sur le dépôt de plainte déposée par leur liste en 2020...Hélas pour Cheyssieu, ça va très long...

M. Le Maire : Comme je vous ai déjà dit si vous souhaitez vivre dans le passé c'est votre problème, si vous voulez monter dans le train, vous montez ; si vous ne voulez

pas, vous restez sur le quai, ça ne me gênera pas, nous, nous souhaitons avancer pour le village.

Pour info le courriel vous a été envoyé le 12 juin à 8h22.

M. Le Maire : La séance est levée à 21h54.